



PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 23 JUIN 2025

L'an deux mil vingt cinq et le 23 juin à 19 h, le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MONTAGNE Jean-Michel, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 juin 2025

Présents :

Mmes-Mrs MONTAGNE Jean-Michel, BUSCHE Chantal, DELHOME Gabriel, ROCHE Matthieu, PERRAULT Teddy, BONNARDEL Cécile, BERNE Williams, PELLEGRINI Aurélie, CAILLET Jérôme, MILIA Céline, ARNAUDON Sabine, PARA Brice

Pouvoir : M. GAILLARD Jimmy à M. MONTAGNE Jean-Michel

Absent excusé : M. PERRAULT Teddy

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Mme Chantal BUSCHE est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ASSEMBLEE

Approbation du procès-verbal du 19 mai 2025

Le procès-verbal du Conseil Municipal, réuni le 19 mai 2025, est approuvé à l'unanimité.

13-2025 – SDED : RENFORCEMENT POUR LA SECURISATION DU RESEAU A PARTIR DU POSTE « LES BALMES »

Monsieur le Maire expose que le Territoire d'Energie Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : **Electrification** – Renforcement pour sécurisation du réseau à partir du poste LES BALMES

Dépense prévisionnelle HT 16 535.94 €

Dont frais de gestion : 787.43 €

Plan de financement prévisionnel

Financements mobilisés par le Territoire d'Energie Drôme 16 535.94 €

Participation communale Néant

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

1° / Approuve le projet établi par le syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le Territoire d'Energie Drôme et ENEDIS.

2°/ Approuve le plan de financement ci-dessus détaillé.

3°/ Donne pouvoir à M. le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

14-2025 – TERRAIN COMMUNAL « LES PINETS » MODIFICATION DU CLASSEMENT

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que la commune est propriétaire d'un terrain situé « Quartier les Pinets » parcelle N° B 812 d'une superficie de 724 m2, qui se situe dans le domaine public et qu'il est nécessaire de procéder à la désaffectation de la parcelle afin de permettre la cession du terrain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte la désaffectation de la parcelle,

Approuve, que cette parcelle soit déclassée dans le domaine privé communal ;

Autorise Monsieur le maire à signer tous documents correspondant à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES :

- Possibilité de l'Arche Agglo d'acheter une maison de M. Etienne soit pour agrandir la micro crèche ou faire un autre bâtiment. Contact entre Agence Allemand et Arche Agglo.
- Comité des fêtes : réunion du 10 juin : beaucoup de monde environ 25 personnes
Possibilité de cours de yoga, pilate, etc.....dans la salle le millésime, le lundi, mercredi matin et jeudi
- Cours numérique financé par la carsat : 13 séances consécutives à 2.50 € par personne de plus de 65 ans.
Proposition faite par Aurélie Pellegrini
- Article sur Crozes Hermitage dans le magazine de l'Arche Agglo prochaine édition
- Bibliothèque réunion à Larnage : Drôme dépende de la médiathèque de St Vallier, proposition de logiciel informatique commun, 33 bibliothèques sur l'Agglo.
- Bibliothèque commune à Tournon budget de 5 millions euros.

La séance est levée à 20h

Chantal BUSCHE
Secrétaire de séance

Jean-Michel MONTAGNE
Maire de Crozes Hermitage